

Exposition au RADON

Rn
Radon
(222)

Qu'est-ce que le Radon ?

Le radon est un **gaz radioactif** produit naturellement par les roches qui constituent les sols.

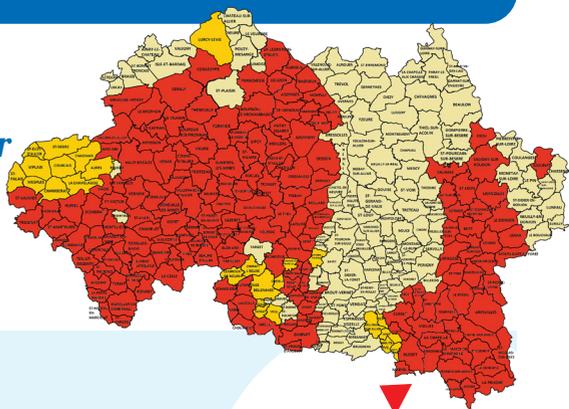
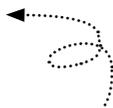
Il est **incolore et inodore**, et, il est présent partout sur le territoire, surtout dans certaines régions où il peut monter en concentration du fait des roches riches en uranium.

Depuis 1987, le radon est classé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) comme **cancérogène certain**

pour l'Homme, c'est-à-dire de catégorie 1. L'exposition au radon représente aujourd'hui la 2^{nde} cause de cancer du poumon en France, après le tabac et devant l'amiante.

Depuis 2018, le risque radon est intégré à la démarche générale de prévention des risques professionnels afin de garantir la santé des travailleurs.

Cartographie des zones à potentiel Radon dans l'Allier



*Votre commune est concernée ?
Scannez le QR code*



Être situé sur une commune à potentiel radon en zones 2 ou 3 signifie que vos salariés sont potentiellement exposés au radon.

Le seul moyen de le savoir est de réaliser facilement une mesure à l'aide d'un détecteur (norme NF ISO 11665-4), placé au minimum 2 mois (3 recommandés) dans un espace de travail occupé en sous-sol ou rez-de-chaussée, de préférence entre octobre et avril.

Pour rappel ; depuis juillet 2018, l'évaluation du risque lié à l'exposition au radon est devenue obligatoire dans les établissements recevant du public et les lieux de travail en sous-sol et rez-de-chaussée.

N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail ou notre pôle technique si vous souhaitez être accompagné pour évaluer ce risque.

► **Marion
COMBEMORELLE
Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 St Victor
Tel. 04 70 02 25 98
m.combemorelle@ssti03.fr

► **Élie COULET
Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 93 71
e.coulet@ssti03.fr

► **Stéphane AVISSE
Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 34 32
s.avisse@ssti03.fr